



Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°38

Réunion du : mercredi 06 juin 2018

Président : M. MATHIEU

Présents : MME. GOFFAUX – M.THOMAS - LE CAVIL – DARDE - ELLIBINIAN
(représentant CRA).

Excusés : M. GORIN – DUPUY– DELPLACE – THOMAS

INFORMATIONS

La Commission rappelle à tous les clubs qu'il est impératif de consulter les Procès Verbaux afin d'éviter tout problème concernant particulièrement les dates de rappel des feuilles de matches.

TERRAINS

FERMETURES

- 1) Le complexe Suzanne LENGLEN sera indisponible toute la journée du Lundi 11 juin 2018
- 2) Stade de la Poterne des Peupliers : le terrain sera indisponible du 4 juin au 31 août 2018
- 3) Stade Boutroux : le terrain sera indisponible du 11 juin au 31 août 2018

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**RAPPEL A TOUTES LES EQUIPES:**

Le résultat de la rencontre doit être enregistré par l'équipe recevante sur le site de la LPIFF dans les 24 heures suivant la rencontre et l'envoi de la feuille de match doit se faire dans les 48 heures suivant la rencontre.

En cas de feuille de match manquante, après un délai de 15 jours suivant la date de demande de la Commission Loisir, l'équipe recevant aura match perdu par pénalité (0 point / 0 but). L'équipe visiteuse aura match gagné et conservera son nombre de buts marqués.

COUPES

Réunion de préparation des coupes football- loisir

Clubs Présents.:

- MEDIA FC
- SUPPORTERS LIVERPOOL
- TELECOM RECHERCHE

La Commission regrette l'absence non excusée des clubs ci-dessous :

- EED
- SEVRES FC
- ESSEC
- LANCIERS FC

Franciliens**Poule A****N°20008010 – DCONTRACT 1 / ALFORTVILLE 2 du 04/06/18**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courriel de DCONTRACT), la Commission modifie la décision de la réunion précédente et décide :
Match perdu par forfait avisé aux 2 équipes (0 but, 0 point)

N°20007955 –LANCIERS / CAFES AVEYRONNAIS 1 du 22/01/18

Cette rencontre est reportée au 18/06/18 sur le terrain Ile de Puteaux n°5 à 20h30

N°20007965 –CAFES AVEYRONNAIS 1 / IGN du 05/02/18

Cette rencontre est reportée au 11/06/18 sur le terrain Porte de la Muette (75016) à 19h00

N°20008005 – ALFORTVILLE 2 / CAFES AVEYRONNAIS 1 du 14/05/18

Contrairement à ce qui est indiqué sur le site de la LPIFF, cette rencontre s'est bien déroulée.
La Commission demande au club recevant l'envoi de la feuille de match.

Poule B**20008153 – SPORTING IENA / ASAC FOOTBALL du 19/03/18**

Suite au courrier de SORTING IENA, la commission rétablit le résultat de la rencontre :
SPORTING IENA / ASAC FOOTBALL : 1 - 7

Poule C**20008274 – FC PARISII / INTER 6 du 04/06/18**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courriel de l'arbitre) la Commission décide :
Match perdu par forfait avisé de INTER 6 (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à FC PARISII (5 buts / 4 points)

20008276 – LUXEMBOURG / PITRAY OLIER du 07/05/18

Cette rencontre est reportée au 11/06/18 sur le terrain Porte de la Muette (75016) à 20h30

Bariani**Poule A****20010343 – LES ARTILLEURS / BAGATELLE OL. du 09/04/18.**

En l'absence de la feuille de match réclamée le 18/04/18, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à LES ARTILLEURS (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à BAGATELLE OL. (3 buts / 4 points)

20010323 – COCINOR / CAP 12 du 16/04/18.

En l'absence de la feuille de match réclamée le 03/05/18, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à COCINOR (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à CAP 12 (1 but / 4 points)

Poule C**20010535 – DIAC / ENA du 04/06/18**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courriel de ENA) la Commission décide :

Match perdu par forfait avisé de ENA (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à DIAC (5 buts / 4 points)

20010537 – LOK 2 GARES / BLUE STARS du 04/06/18

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courriel de BLUE STARS) la Commission décide :

Match perdu par forfait avisé de BLUE STARS (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à LOK. 2 GARES (5 buts / 4 points)

Supporters**20010652 – SUP. ST ETIENNE / SUP. O. LYONNAIS du 04/06/18**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courriel de ST ETIENNE), la Commission décide :

Match perdu par forfait avisé à SUP. ST ETIENNE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à SUP. O.LYON (5 buts / 4 points).

20010652 – SUP. NICE / SUP. MONTPELLIER du 04/06/18

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courriel de NICE), la Commission décide :

Match perdu par forfait avisé à SUP. NICE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à SUP. MONTPELLIER (5 buts / 4 points).

20010640 – SUP. ST-ETIENNE / LIVERPOOL FRANCE du 09/04/18.

En l'absence de la feuille de match réclamée le 18/04/18, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à SUP. ST-ETIENNE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à LIVERPOOL France (8 buts – 4 points).

20010643 – SUP. BORDEAUX / SUPP MONTPELLIER du 09/04/18.

En l'absence de la feuille de match réclamée le 18/04/18, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à SUP. BORDEAUX (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à SUPP MONTPELLIER (5 buts / 4 points).

20010643 – SUP. BORDEAUX / SUPP NICE du 16/04/18.

En l'absence de la feuille de match réclamée le 03/05/18, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à SUP. BORDEAUX (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à SUPP NICE (1 but / 4 points).

Prochaine réunion : mercredi 13 juin 2018.